



## Commande non respectee

Par **Philidefer54**, le **22/03/2022** à **08:11**

Bonjour

ma question est simple j'ai signé un bon de commande pour un dressing avec la pose de celui-ci. Montant total de 5500€, mais le commercial m'a fait savoir hier qu'il s'est trompé sur le prix de la pose. Il me demande 900€ de plus sur la facture. J'ai déjà versé un acompte de 1500€. Que puis-je faire car je ne suis pas d'accord pour ce nouveau contrat?  
cordialement

Par **janus2fr**, le **22/03/2022** à **19:19**

Bonjour,

Le prestataire doit s'en tenir au devis contresigné, c'est un document contractuel. Sauf en cas d'erreur manifeste (donc une erreur d'une telle ampleur que tout le monde pourrait s'en rendre compte), ce qui ne semble pas le cas ici.

Par **Prana67**, le **23/03/2022** à **13:39**

Bonjour,

D'accord avec Janus. Surtout ne signez pas ce nouveau contrat.

Par **Philidefer54**, le **23/03/2022** à **19:12**

Merci pour vos réponses la seule chose qui m'inquiète c'est pour la jeune fille qui a fait ce devis. Car je pense qu'elle risque de perdre son emploi. Elle était prête à payer la moitié de la somme sur ses fonds propres. Ce dressing a été commandé chez home schmidt